

LA VIOLENCE CONJUGALE : QUEL VÉCU POUR LES ENFANTS ? QUELLE PLACE POUR LES PROFESSIONNELS (M/F) DES MILIEUX D'ACCUEIL ?

La violence conjugale est une forme de maltraitance à part entière sur l'enfant dont elle impacte sévèrement le développement. En tant que professionnel qui entoure la famille, comment repérer les signes de cette dynamique relationnelle particulière ? Comment agir pour le bien de l'enfant ?

Les métiers de la petite enfance évoluent. Ils font face à des situations familiales de plus en plus complexes qui bousculent leur cadre de référence. Il en est ainsi de la violence entre conjoints. Les professionnels de l'accueil, interlocuteurs privilégiés de la famille, sont déconcertés par certains signaux observés chez l'enfant, voire par l'interpellation directe d'une mère, victime des coups de son compagnon¹.

Partant de ces constats, la Coordination Accueil ONE de Liège organisait, le 07 novembre 2014, une matinée de réflexions à l'attention de ces professionnels, sur le thème : « Soutenir la bientraitance de l'enfant exposé à différentes formes de violences intrafamiliales ».

Selon Cécile LAMPROYE, Référente maltraitance à l'ONE, *l'impact de la violence conjugale est dommageable pour l'enfant à tout âge*. Plus il est jeune, moins il dispose de mécanismes de défense. Même s'il n'est pas l'objet direct de la violence, il est toujours impliqué dans le jeu relationnel particulier qui se joue entre ses parents. Il s'agit pour les professionnels de pouvoir évaluer en quoi la parentalité est altérée par cette relation entre les adultes. En établissant *un lien de confiance* avec la mère victime, il y a lieu d'envisager les facteurs



de risque, pour elle-même et leurs enfants, d'envisager les facteurs de protection à mettre en place, de réduire les premiers, de renforcer les seconds.

L'accompagnement des enfants exposés à la violence conjugale implique inévitablement *une collaboration entre professionnels du même secteur mais aussi de différents secteurs*. Cela les amène à se questionner sur leurs missions, à identifier leurs limites, à adapter les interventions à cette problématique particulière, voire à passer le relai à des services spécialisés.

S'appuyant sur leurs connaissances des mécanismes qui sous-tendent la violence conjugale, *Cécile KOWAL*, Psychologue à l'asbl PRAXIS² et *Jean-Louis SIMOENS*, du CVFE³, analysent les liens entre les pratiques d'accompagnement du développement du tout-petit en milieu d'accueil et les possibilités d'aide aux familles concernées.

AGRESSIVITÉ OU VIOLENCE ?

Toutes les familles connaissent la colère, la dispute, les conflits entre ses membres

1 Si ce modèle père-auteur et mère-victime n'est pas le seul existant, il est le plus observé.

2 L'asbl PRAXIS propose un accompagnement et un travail de responsabilisation pour tout adulte qui utilise les différentes formes de violence dans ses relations amoureuses et familiales.

3 Le Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE asbl) propose ses services aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Le refuge est la maison d'hébergement de l'association qui ouvre ses portes aux victimes, à leurs enfants et leur propose un temps d'arrêt sécurisé dans leur parcours de violences subies.

Si l'agressivité est une énergie saine, canalisable, qui permet à l'adulte de faire respecter son point de vue en toute légitimité, la violence conjugale imprime quant à elle d'autres règles à la relation.

C'est un processus relationnel complexe qui autorise, en se développant, l'apparition de plus en plus fréquente d'actes de violence, selon un cycle de plus en plus rapproché où alternent épisodes de violence et réconciliations. **Dans un contexte de violence conjugale**, il n'y a pas de conflit possible : l'agressivité n'y est pas canalisée, l'objet de l'agression est, en soi, la domination du parent auteur.

QUAND LA VIOLENCE CONJUGALE ALTÈRE L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ

Les besoins de l'enfant qui grandit dans un tel climat de violence **sont bien souvent relégués au second plan** par des parents accaparés par d'autres priorités.

Ses rythmes (alimentaires, de sommeil, ...) ne sont pas respectés. Ses besoins primaires, de sécurité, de valorisation, d'affection, de socialisation passent après les besoins de domination du parent auteur et l'énergie dépensée par le parent victime pour préserver sa sécurité.

A la maison, il vit dans un climat de peur, de tension, d'insécurité permanente.

En dehors de la maison, ces enfants manifestent des comportements variables.

Certains enfants⁴ se montrent très prudents, vigilants, habitués à marcher sur des œufs. D'autres, négligés, se résignent, ne manifestent plus leurs besoins, se cloîtent dans une solitude douloureuse. Les professionnels de l'accueil ou du corps enseignant les connaissent très sages ... Certains, instrumentalisés par le parent auteur ou le parent victime, sont en alerte permanente. Stressés, leur pensée est bloquée. D'autres encore vivent la rage au cœur, retournant leur révolte contre eux et les autres.

ACCOMPAGNER LES VICTIMES

Loin des recettes simples, Cécile LAMPROYE, Cécile KOWAL et Jean-Louis SIMOENS apportent une série de **balises**, de **principes d'accompagnement aux professionnels de l'accueil**, susceptibles d'être interpellés par les comportements d'un enfant exposé ou par un parent victime de violence conjugale.

L'adulte victime de violence conjugale a besoin de temps pour quitter la situation relationnelle qu'il subit. Une femme dans cette situation quitte son conjoint en moyenne 7 à 8 fois avant la vraie rupture.

Il est important, dans le chef des professionnels qui la côtoient, de respecter son cheminement, son ambivalence, son rythme de parole et d'action. Les raisons qui la poussent à quitter l'auteur des violences sont principalement de trois ordres :

- elle doit savoir qu'il existe de l'aide pour elle et son enfant,
- elle veut protéger son enfant,
- la violence dépasse son seuil de tolérance.

Il revient au professionnel de l'accompagner dans son cheminement, de l'informer, d'évaluer la situation, en diminuant les facteurs de risque et en augmentant les facteurs de protection.

Pour ce faire :

- Le professionnel peut **mettre des mots** sur ce qu'il ressent, sur ce qu'il observe afin d'**ouvrir au dialogue**, en respectant le rythme de la victime, ses mouvements d'ouverture et de fermeture.
- Il peut prendre une **place active** aux côtés de la victime, sans chercher à obtenir le dévoilement total des faits de violence.
- Il doit **sortir de l'urgence émotionnelle** suscitée par ces situations pour respecter l'ambivalence et le rythme des victimes.
- Il va veiller à **susciter le dialogue**, en choisissant des moments et des lieux propices à la confiance.
- Il va **proposer** mais ne pas imposer.
- Il va **accompagner dans la durée**, privilégier la disponibilité, la constance, pour créer une relation de confiance.
- Il va **développer les collaborations** et s'appuyer sur le réseau existant pour **proposer des solutions adaptées** et pouvoir **passer le relai**.
- Il va se **décentrer de ses représentations pour rejoindre celles du parent et de l'enfant**. Il faut pouvoir marquer un temps d'arrêt pour écouter l'enfant et/ou le parent, appréhender sa vision du monde, ses blessures, ses compétences.
- Il va **trouver un juste équilibre** entre banalisation et dramatisation.

ACCOMPAGNER, MAIS ENCORE ...

Interpellés, les professionnels présents à Liège ont réagi aux exposés, en interrogeant les limites de l'accompagnement qu'ils peuvent proposer.

Les professionnels de la périnatalité et de la petite enfance sont régulièrement confrontés à des situations de violence conjugale. En effet, on le sait, les violences se manifestent le plus fréquemment dans les périodes de changement dans la relation de couple.

Ainsi, il est courant qu'elles commencent, continuent ou s'amplifient durant la grossesse.

Des études ont montré que la période qui précède ou qui suit une naissance est un moment où les mères peuvent plus facilement briser la loi du silence, se confier, demander de l'aide, pour elle-même mais aussi pour protéger leur enfant. Nous pouvons donc, à ce moment de leur parcours de vie, être des interlocuteurs particulièrement précieux.

Il s'agit pour nous, professionnels de la petite enfance, de pouvoir évaluer les facteurs de risque.

Une série de questions doivent se poser pour guider les interventions :

- Les comportements du parent violent altèrent-ils les compétences parentales de son conjoint ?
- Les mères/pères victimes arrivent-elles/ils, malgré tout, à exercer leur rôle éducatif ? Sont-elles/ils, dans ce contexte, en capacité de répondre aux besoins de sécurité et d'attention de leur enfant ?
- Les enfants peuvent-ils tirer profit de la présence de la mère/du père malgré ses comportements violents ?
- ...

Les violences conjugales sont aujourd'hui considérées comme une forme de maltraitance pour l'enfant.

Nous sommes ainsi tenus, en tant que professionnels de la petite enfance, de mettre en œuvre des mesures d'aide et de protection pour l'enfant lorsque nous sommes confrontés à de telles situations. Ceci fonde la légitimité de notre intervention.



Pour une écoute spécialisée, confidentielle et gratuite, des professionnels et des particuliers : un numéro vert : le **0800 30030** des Pôles de Ressources Spécialisées en Violences Conjugales et Intrafamiliales.

Nous pouvons, pour ce faire, nous appuyer sur différents services spécialisés dans la prise en charge des enfants victimes de maltraitance : les équipes SOS Enfants, le service d'Aide à la Jeunesse ou encore le Tribunal de la Famille et de la Jeunesse.

Nous pouvons également nous appuyer sur l'expertise de services spécialisés dans la prise en charge des victimes et des auteurs de violence conjugale qui peuvent nous soutenir dans l'évaluation du danger pour les enfants.

L'accompagnement des enfants victimes de violence conjugale est renforcé s'il inclut des échanges et l'articulation des pratiques. Créer des réseaux, travailler ensemble, soutenir la concertation intersectorielle, échanger les pratiques permet de mieux articuler les interventions et favorise un meilleur accompagnement auprès des enfants et de leur famille.

LES TRACES DE LA BIEN TRAITANCE

Retenons que la bienveillance et l'attention dont l'enfant fait l'objet dans son milieu d'accueil s'inscrivent en lui comme des **expériences positives** qui s'inscrivent de manière aussi profonde que celles plus négatives de la maltraitance qu'il connaît chez lui. **Ces marques de bienveillance lui permettent de se construire de façon plus sécurisante et perdurent elles aussi ...**

Annie CUCCHIARO et Bruno PARMENTIER
Coordinateurs Accueil ONE Liège

Cécile LAMPROYE,
Référente Maltraitance ONE Liège

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ Brochures :

Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité, brochure réalisée par la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2013)

Que faire si je suis confronté à une situation de maltraitance d'enfant ?, m'appuyer sur un réseau de confiance, brochure destinée aux professionnels de l'accueil d'enfants. Elle est disponible en ligne sur le site www.one.be

→ Sites :

www.ecouteviolencesconjugales.be

